



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Le Point

Retraite

Commission permanente des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

Le janvier 2014
N° 17-2014

SOMMAIRE

Page 1 :

La place des retraités dans la société, leur apport social et économique

Page 2 :

L'efficacité du modèle social français dans une perspective comparative

Pages 2 et 3 :

Le compte n'y est pas

Pages 3 et 4 :

A savoir

Page 4 :

Agenda
Vie de la commission, et des régions

Page 5 :

Contacts

La place des retraités dans la société, leur apport social et économique

Lors de sa séance du 9 juillet 2013, le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) a choisi de mettre à l'ordre du jour le rôle des retraités dans la société et leur participation dans la vie associative. La participation à la vie associative des retraités est un sujet qui présente un double intérêt :

- D'une part, des publications scientifiques montrent l'effet bénéfique de cette participation pour la santé des retraités eux-mêmes,
- D'autre part, les retraités jouent un rôle important dans la vie associative de par le temps et les compétences qu'ils y apportent.

La moitié des présidents d'association sont retraités. Le tiers a plus de 65 ans.

La vie associative des retraités présente des facettes variées. Il peut s'agir d'activités récréatives ou sportives pratiquées avec l'objectif de rencontrer des personnes aux goûts partagés. Il peut s'agir aussi d'engagements politique ou syndical, ou d'actions à caractère altruiste (humanitaire, caritatif).

Formes et motivations de la vie associative sont donc diverses :

- 38 % des retraités, tous âges confondus sont adhérents à au moins une association, proportion analogue à celle des actifs (35%).
- Chez les 55 à 65 ans le taux de participation des retraités (42 %) est supérieur à celui des non retraités (30 %).
- Le taux de participation culmine entre 60 et 70 ans (44 %), puis diminue avec l'âge (38 % entre 70 et 80 ans, 28 % au delà).

L'adhésion à un club sportif, plus courante avant la retraite, décline avec les capacités physiques, surtout après 75 ans. A l'inverse, la participation aux associations culturelles ou humanitaires, voire la première adhésion, s'étend maintenant aux septuagénaires et même aux octogénaires.

D'accord pour s'engager, mais dans une action qui leur demande autant d'énergie que leur travail d'antan, pas de bénévolat pour faire du bénévolat mais un désir de s'investir dans des actions concrètes où leurs qualités humaines, citoyennes et professionnelles peuvent être reconnues. Les retraités recherchent des projets ancrés dans la réalité, palpables, qui donnent des résultats, c'est construire aussi un nouveau projet de vie.

Si l'impact économique est non négligeable, on retiendra que les aides apportées par les retraités à leur famille et à autrui à jouer un rôle d'amortisseur de la crise.

Au nom de tous les membres de la commission permanente des retraités, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

Serge RIO

Secrétaire de la commission permanente des retraités

L'efficacité du modèle social français dans une perspective comparative

13/11/13

Dans le cadre de la préparation du projet « Quelle France dans 10 ans ? », le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) a lancé une consultation auprès des Français, qu'ils soient citoyens, experts, partenaires sociaux, représentants de la société civile organisée ou élus.

Soulignons la contribution de Julien Damon, professeur de Sciences-Po, à l'Atelier du 5 novembre 2013, intitulée « L'efficacité du modèle social français dans une perspective comparative ». Dans les trois pages de cette courte note percutante et illustrée, il aborde deux dimensions : une rétrospective comparative sur le « modèle social français » à partir d'une source originale ; les deux tendances lourdes, parfois mises de côté, à ne pas oublier, que sont la métropolisation et le métissage.

Dans sa conclusion générale, l'expert remarque que le modèle social français est dit en crise depuis largement plus de dix ans. Et qu'incontestablement il permet de limiter les conséquences de la crise. Avec un tiers du PIB affecté à une protection sociale très discutée (conflits générationnels, polarisation de l'emploi, éclatement des régimes, etc.), la France se situe au premier rang mondial de la dépense sociale.

Julien Damon estime qu'« il n'est pas du tout certain qu'elle puisse continuer à se le permettre. La dynamique est affectée par l'endettement (qui pourrait conduire à une sorte de « shutdown social ») mais aussi par des tensions qui portent sur l'organisation nationale de la protection sociale comme sur la pérennité du soutien d'une population plus hétérogène. En un mot, la crise de son modèle social est probablement bien plus devant la France que derrière elle... ».

> [La note de trois pages](#) de Julien Damon publiée sur le site du CGSP (01/11/ 2013)

> Voir également la note du Commissariat général à la stratégie et à la prospective [Quel modèle social dans 10 ans ?](#) (26/09/13) - Contribution thématique, destinée à stimuler et alimenter le débat.

* * *

Le compte n'y est pas

Le bureau de l'Union Confédérale des Retraités-FO, réuni le 10 décembre 2013, se félicite des mobilisations intervenues les 10 septembre, 15 octobre et 26 novembre contre les dispositions rétrogrades du projet de loi de réforme sur les retraites, à l'appel de la Confédération.

Il estime que le vote de la loi, en allongeant la durée de cotisations jusqu'à 43 ans, en reculant la date de revalorisation annuelle des pensions, se situe de fait dans le prolongement des lois Fillon de 2003 et 2010 et des décrets Balladur de 1993. Cette loi reste inacceptable car injuste et l'UCR FO la rejette. Il rappelle que le projet de loi de finances prévoit la fiscalisation des majorations familiales pour ceux qui ont élevé trois enfants et plus.

D'ores et déjà, des milliers de retraités supplémentaires vont injustement devenir imposables ou voir leur impôt augmenter dans des proportions spectaculaires en 2015.

Alors que les taux de TVA vont augmenter au 1^{er} janvier, que la revalorisation des pensions interviendra avec six mois de retard, le pouvoir d'achat des retraités est plus que jamais mis à mal.

Dans ces conditions, l'annonce de la mise en chantier de la future loi sur le vieillissement ne peut que laisser dubitatifs les représentants des retraités et personnes âgées :

- alors que la taxe de 0,30 %, dite contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), a été mise en place en avril 2013 sur les seuls retraités,
- alors que son produit devait aller au financement de l'aide à l'autonomie, soit 600 millions par an, et que celui-ci a été détourné en 2013, le sera de nouveau en 2014, soit plus d'un milliard d'euros «évaporé»;
- alors qu'on nous annonce que seulement 100 millions seront consacrés au 1^{er} volet de la future loi,
- alors que le deuxième volet du financement sera lié à une «refondation» du financement de la Sécurité sociale dont on peut craindre qu'il remette en cause son caractère solidaire,

L'UCR FO estime que l'opération «CASA» est une véritable spoliation des retraités : 1,2 milliard prélevé et seulement 100 millions redistribués en 2014 !

Le bureau de l'UCR FO rappelle ses priorités en matière d'autonomie des personnes âgées :

- Réduire le montant des «reste à charge» par la hausse des plans d'aide et donc de l'APA,
- Relever le taux d'encadrement des résidents en EHPAD au ratio 1/1 et le nombre de professionnels de santé et médico-social,
- Renforcer les critères de la grille AGGIR pour un traitement égalitaire des personnes âgées dans tous les départements,
- Elargir au champ d'action de la Sécurité sociale l'aide à l'autonomie,
- En finir avec la barrière d'âge de 60 ans en ce qui concerne les personnes handicapées.

L'UCR FO restera mobilisée sur la défense des intérêts des retraités.

Contact :

Philippe PIHET

Secrétaire confédéral

☎ : 01.40.52.84.32 – 41 - : philippe.pihet@force-ouvriere.fr

Paris, le 10 décembre 2013

* * *

Médecins tous frais payés

Un patient peut savoir si le médecin qui le suit a touché des défraiements ou cadeaux de la part des laboratoires pharmaceutiques en consultant le site :

www.sunshine-art.ordre.medecin.fr, site créé par l'ordre des médecins.

Médicaments en ligne.

Vérifiez que l'officine figure sur la liste des pharmacies habilitées :

www.sante.gouv.fr/achat-de-medicaments-sur-internet-informations-pour-le-public.htm ou www.ordre.pharmacien.fr/ecommerce/search

5,80665%

Nouveau tarif des frais de notaire au 1er janvier 2014.

Appel supprimé pour certains litiges à partir du 01/01/ 2014

Le décret n° 2013-730 du 13.08.2013 supprime la possibilité de faire appel de la décision des tribunaux administratifs pour certains litiges.

Les plus fréquents (ceux relatifs au permis de construire, demande de remise gracieuse en matière fiscale, contentieux relative aux aides sociales...)

Le bonus-malus à l'achat se durcit

La nouvelle grille à paraître début 2014 ne sera intéressante que pour les voitures hybrides et électriques.

Contribution juridictionnelle.

Celle-ci de 35€ est supprimée à partir du 1^{er} janvier 2014, et ce pour tout les litiges.

* * *

Agenda

- Prochaine réunion bureau section retraités le mardi 14 janvier 2014.

* * *

Exprimez-vous !

N'hésitez-pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Commission Permanente des retraités

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

Les membres du Bureau des retraités régions Nord - Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

vie de la commission permanente

vie des régions

contacts

Région Parisienne :

Serge RIO
06 47 63 02 69
rio.bzh@orange.fr

Région PACA :

Albert MAZZELLA
06 09 53 10 42
albert.mazzella@orange.fr

GENOVESE Joseph
04 93 35 92 26
joanag06@aol.com

FRANCHINI Claude
06 66 34 69 12
mterravecchia@yahoo.fr

Région Nord - Pas-de-Calais - Picardie :

Marc MALAPEL
06 89 01 51 99
marc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées :

MANOU-BALDY Véronique
06 70 00 51 60
vbaldy@orange.fr

MOUTON Gérard
06 14 18 91 91
GFMOUTON@aol.com